

Annexe 4 : fiche de poste du « manager de l'internat »

Contexte

En appui sur le rapport n° 2018-086 de Mrs Foucault et Gouttebel sur la revitalisation des internats scolaires, le ministre a rappelé en juillet 2019 la nécessité de relancer une dynamique de développement des internats répartis selon 3 catégories principales : les nouveaux internats d'excellence, les résidences à thèmes et les internats campus pro. Pour chacune de ces catégories, en plus des aspects liés à l'hébergement impliquant les collectivités territoriales s'impose la nécessité d'imaginer des projets éducatifs structurants. Souhaitant rompre avec l'image traditionnelle de l'internat-dortoir, ces nouveaux internats devront être des lieux d'innovation pédagogique et éducative en prise directe avec les spécificités locales et territoriales. Pour atteindre cet objectif à brève échéance, il conviendra de créer de nouvelles fonctions au sein des EPLE porteurs de ces internats renouvelés, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiendront. Ces fonctions consisteront pour l'essentiel à développer puis à faire vivre le projet éducatif en lien avec la communauté éducative et sous la responsabilité du chef d'établissement.

Cette fiche a vocation à présenter les exigences propres à cette fonction de chef de projet que l'on nommera « manager de l'internat ».

Intitulé et attendus de la fonction

Le manager d'internat sera placé sous la responsabilité directe du chef d'établissement et travaillera en lien étroit avec le(s) CPE et l'adjoint gestionnaire. Assumant une mission de coordination des AED dont le service intégrera des plages de présence à l'internat, il sera également en relation permanente avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative œuvrant à la réussite et au bien-être des élèves.

Missions de l'internat-manager

Sous l'autorité du chef d'établissement et en collaboration étroite avec les CPE qui participent à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement » (circulaire n° 2015-139 du 10/08/2015), l'internat-manager devra :

1. Assurer la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif de l'internat :

- Proposer un projet éducatif qui prenne en compte les objectifs fixés dans le cadre de l'appel à projet pour la labellisation de l'internat.
- Associer l'ensemble des composantes de la communauté éducative (enseignants, personnels de santé, psychologues, assistant(e)s socia(les)aux) et partenaires qui œuvrent à la réussite pédagogique et éducative de l'élève.
- Élaborer un plan d'actions et de développement respectant les axes du projet d'établissement.
- Proposer un mode de fonctionnement de l'internat permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet éducatif.
- Remettre au chef d'établissement un projet pédagogique et éducatif qui puisse être présenté en conseil pédagogique puis en conseil d'administration.

2. Assurer le suivi administratif du projet éducatif et pédagogique :

- S'assurer de la mise en œuvre de la politique et des actions présentées en conseil pédagogique et validées en conseil d'administration.
- S'assurer de la qualité des liens avec les partenaires institutionnels et associatifs contribuant au développement d'actions organisées au bénéfice des internes.

- Organiser le planning et animer les réunions de suivi du projet pédagogique et éducatif de l'internat.
- Développer et assurer la communication interne et externe sur les actions menées dans le cadre de l'internat.
- Contribuer à l'organisation des instances de vie collégienne ou lycéenne au sein de l'internat.

3. Assurer la conduite opérationnelle du projet pédagogique et éducatif :

- Coordination des assistants d'éducation dont le service intègre la surveillance de l'internat et rendre compte de leur activité à leur chef de service en fonction de l'organisation arrêtée par ce dernier.
- Développer des actions collaboratives au bénéfice des internes en travaillant étroitement avec l'ensemble des composantes de la communauté éducative et assurer un lien entre elles.
- Repérer les actions pédagogiques et éducatives organisées au plan local (établissements des 1er et 2d degrés voisins dans le cadre d'un réseau), académique ou national (type « devoirs faits ») pour les intégrer dans le projet de l'internat.
- Rechercher des partenariats innovants en lien avec la catégorie et la thématique de l'internat pour d'éventuels conventionnements.
- Coordonner les actions mises en œuvre pour les internes et veiller à une bonne articulation entre les activités péri-éducatives et les activités scolaires.
- Contribuer à la définition d'indicateurs et d'outils permettant l'évaluation des actions menées dans le cadre du projet pédagogique et éducatif de l'internat.
- Dresser des bilans trimestriels et un bilan annuel de l'activité de l'internat pour présentation en conseil pédagogique et en conseil d'administration.

Compétences attendues

Dans le champ éducatif

- Très bonne maîtrise des relations avec les adolescents et connaissance avérée des problématiques qui leur sont associées.
- Connaissance des règles de vie dans le cadre d'une structure scolaire et aptitude à les faire vivre au sein d'un internat avec bienveillance, rigueur et autorité.
- Connaissance des statuts et missions des personnels servant au sein d'un établissement scolaire et notamment de ceux intervenant dans le champ de la vie scolaire.
- Aptitude à faire preuve de rigueur dans l'élaboration d'un cadre de vie et d'un environnement de travail qui soient garants de bien-être et de réussite pour les élèves.
- Aptitude à travailler avec les personnels de vie scolaire dans le respect des statuts, des missions et des responsabilités de chacun : CPE, assistants d'éducation, jeunes en service civique.

Dans le champ pédagogique

- Bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire et de l'organisation des activités pédagogiques.
- Connaissance des dispositifs d'évaluation mis en œuvre par les enseignants.
- Bonne maîtrise des divers dispositifs d'accompagnement pédagogique actuellement mis en œuvre dans les établissements du second degré.
- Capacité à analyser la nature des difficultés rencontrées par les élèves et à concevoir des réponses dans le prolongement des actions entreprises par les enseignants.

- Aptitude à travailler en lien étroit avec les professeurs exerçant des activités particulières à l'égard des élèves (professeurs principaux, professeurs d'EPS au titre de l'association sportive, professeurs intervenant dans le cadre des dispositifs de soutien, jeunes en service civique, etc.).
- Savoir rédiger des documents professionnels, s'approprier la fonction informatique de base.

Dans le champ de l'animation

- Maîtriser la posture d'éducateur-animateur apte à promouvoir le vivre-ensemble dans une ambiance conviviale et respectueuse de chacun.
- Posséder des qualités d'animation et d'encadrement (rôle éducatif).
- Avoir une bonne connaissance des milieux associatifs et culturels locaux et territoriaux.
- Maîtriser un ou des domaines d'expression dans les champs du sport, des arts et de la culture.
- Posséder les gestes et postures dans le domaine de la sécurité, de la prévention des risques professionnels.
- Connaître les gestes et les postures adaptés à l'accueil d'élèves en situation de handicap.

Profil attendu

- Titulaire au minimum d'un baccalauréat ou de son équivalence le ou la candidat(e) devra se prévaloir d'expériences professionnelles dûment avérées dans le champ de l'éducation et de l'animation (détention du BAFA) auprès de publics jeunes (de 10 à 21 ans).
- Seront appréciées des candidats ayant eu des expériences professionnelles antérieures dans les champs de l'animation sportive et/ou culturelle (théâtre, littérature, danse, cinéma, photographie, etc.) ou attestant d'une activité associative réelle.
- Le temps de service de l'internat-manager est annualisé sur la base de 1607 heures annuelles réparties sur la base d'une année scolaire. Les conditions d'exercice imposent d'être disponible en après-midi et soirée (jusqu'à 22 h).